

DAJI/2018/Décision/Tarifs/03

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «Les CHSCT et les tâches du présent»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 19 janvier 2016, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «Les CHSCT et les tâches du présent» organisé par la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH).

Ce colloque aura lieu les 23 et 24 mars 2018 à la faculté la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines, Pôle Multimédia – salle colloque 1 et 2 à Aix-en-Provence.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- Plein tarif : 33,33 euros HT
- Tarif réduit (étudiants & demandeurs d'emploi) sur justificatif : 8,33 euros HT

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 19 février 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

